

Confirmation de collaboration

Annexe D : Partenaires et identité visuelle

1. Partenaires nationaux de Nez Rouge

Nez Rouge Suisse recherche des partenaires nationaux, notamment dans les domaines des télécommunications, de l'essence et des assurances.

Un retour promotionnel est exigé par nos partenaires conformément aux engagements pris par Nez Rouge Suisse envers chacun d'entre eux (notamment visibilité sur le matériel promotionnel, sites Internet, mention dans les médias). Se référer aux lignes directrices édictées par Nez Rouge Suisse.

Les sections sont informées lors du congrès des contacts et des partenariats en cours ainsi que des retours promotionnels exigés par les partenaires nationaux.

Pour l'Opération Nez Rouge à venir, la liste exacte des partenaires est communiquée au plus tard lors du congrès national de septembre.

2. Obligation d'identité visuelle

Dans un souci de cohésion nationale de Nez Rouge et d'uniformité de son image, une affiche et un dépliant uniques sont utilisés dans l'ensemble de la Suisse. Un espace suffisant est prévu sur l'affiche afin que la section puisse imprimer sur celle-ci les dates de l'Opération, le numéro direct de sa centrale, ainsi que les logos de ses partenaires.

La **Fondation Nez Rouge** est la seule détentrice de la marque **Nez Rouge**. La section est autorisée à la produire, ou à la reproduire avec autorisation écrite. **Enregistrements : 416847 et 647884 auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle / Division des marques.**

Les éléments d'identité visuelle (logo officiel, etc.) sont mis à la disposition des sections sur support électronique. Les sections ont l'obligation d'utiliser le logo officiel pour toute publication.

Les projets d'utilisation du logo de Nez Rouge pour du matériel publicitaire seront soumis au secrétariat général. Nez Rouge Suisse fournit les épreuves de reproduction de base nécessaires et approuve les maquettes pour assurer le respect des normes.

3. Règles pour l'utilisation écrite d'Opération Nez Rouge et de ses dérivés

- 3.1 Opération Nez Rouge s'écrit toujours avec un « O », un « N » et un « R » majuscules.
- 3.2 Opération Nez Rouge est toujours au singulier. Exemple : Trois Opération Nez Rouge desservent le canton du Jura.
- 3.3 Si l'on utilise seulement Opération pour abrégé, le « O » demeure majuscule. Exemple : Cette année, l'Opération se déroulera du 15 au 31 décembre.
- 3.4 Si l'on utilise « Nez Rouge » comme abréviation, le « N » et le « R » demeurent majuscules. Exemple : Les équipes Nez Rouge seront à votre disposition jusqu'à 3 heures du matin.
- 3.5 Fédération Nez Rouge Suisse s'écrit toujours avec un « F » majuscule.
- 3.6 Fondation Nez Rouge s'écrit toujours avec un « F » majuscule.